Les décrottoirs et les boues dans nos villages

Aussitôt la grosse Sylvie vint dire à sa maîtresse qu'une fille trop jolie pour être honnête, mise comme une divinité, chaussée en brodequins de prunelle qui n'étaient pas ***crottés****, avait glissé comme une anguille de la rue à la cuisine, et lui avait demandé l'appartement de M Goriot….*

Eugène marchait avec mille précautions pour ne se point ***crotter****… Il se* ***crotta****, l'étudiant, il fut forcé de faire cirer ses bottes et brosser son pantalon au Palais-Royal.*

Extraits de « Le Père Goriot » de Honoré de Balzac, écrit en 1834 et dont l'histoire se situe en 1819.

L'objet de cet article est de vous faire redécouvrir ce « Petit patrimoine » modeste de nos villages à travers l'exemple de celui de Charsonville. On ne le regarde plus car trop bas et sa fonction a disparue. Ainsi à Charsonville près du seuil de la porte de l'ancienne « épicerie Châtelet » et à proximité de la porte de l'ancien « château », vous découvrirez ces deux petits objets de ferronnerie, presque cote à cote, qu'on appelle l**es décrottoirs.**

Cet article ne recense pas tous les décrottoirs situés sur la commune de Charsonville. Chaque personne de cette commune pourra, si elle le souhaite, faire un inventaire plus complet de cet élément.

Le décrottoir (voir figure ci-dessous) est souvent constitué d'une simple lame de fer solidement fixée dans le mur d'une maison, près du seuil, pour ôter la boue et les graviers des chaussures avant de pénétrer dans la demeure et afin de ne pas transporter dans le logis la boue des champs, de la chaussée ou du trottoir.

De crotter à décrottoir

Boue : Probablement du gaulois (comme la plupart des mots qui se rapportent à la terre) « bawa » qui voulait dire « saleté ».

Crotte (en 1694) ; boue mélange qui se forme ordinairement de la poussière et de l'eau de pluie, dans les rues et dans les chemins (aller par les crottes, les rues sont pleines de crottes…). S'emploie également pour la fiente des animaux.

Decrotter (1694) ; ôter la crotte (décrotter des souliers, décrotter des habits…).

Decrotoire (1694) avec un seul t ; sorte de brosse dont on se sert pour decrotter. On dit d'une personne qui a la

peau rude, qu'elle a la peau rude comme des decrotoires.

Curette : sorte de petite pelle affûtée, avec un long manche en bois, destinée à débarrasser le soc de la charrue de la terre ou des herbes qui s'amoncellent. Selon Guy Bataille, dans son livre « Acoute que j'te cause », il y avait aussi **la curette à sabot** , qui se différenciait par la forme et l'absence de manche.

Décrottoir (1835) : Lame de fer, boîte garnie de brosses qu'on met à la porte d'une maison ou d'un appartement, pour que les personnes qui viennent du dehors puissent décrotter leur chaussure avant d'entrer.

Décrottoir (1935) : Lame de fer fixée à l'entrée d'une maison pour que les personnes qui viennent du dehors y grattent la semelle de leurs chaussures avant d'entrer.

Décrottoir (actuelle) ; dérivé du verbe décrotter, lame de fer, à l'entrée d'une maison, pour ôter la boue des chaussures.

Origine du décrottoir

Il serait apparu au début du 19ème siècle d'abord dans les villes avec l'apparition des trottoirs.

Le trottoir devenant plus sécurisé, les bourgeois se sont mis à marcher pour débuter « l'histoire de la marche à pied dans les villes ».

Néanmoins, en ville, avant d'installer des décrottoirs, on a fait d'abord appel aux décrotteurs, petit métier pour les plus pauvres, pour enlever la boue de ses chaussures et ensuite pour les cirer. Puis on inventera le décrottoir car il n'était jamais aisé de trouver un décrotteur à proximité de la maison dans laquelle vous deviez vous rendre. Le décrottoir, comme le boute-roue à Paris, participaient à l'esthétique de la façade des nouveaux immeubles haussmanniens.

Après les villes, les décrottoirs sont rapidement apparus dans les villages car au 19ème siècle, les trottoirs de nos villages, lorsqu'il pleuvait, étaient boueux et il était donc nécessaire d'avoir ce petit élément en métal au droit de chaque porte d'entrée. Cependant, je suis persuadé que les paysans du pays Loire-Beauce devaient utilisés, depuis très longtemps, la curette pour enlever la boue de leurs sabots (voir « Acoute que j'te cause »).

On peut ajouter, que la boue était présente depuis des siècles dans les villes, mais, à partir du 19ème siècle, les règles d'hygiène apparaissent peu à peu en France, et très rapidement, ces règles sont mises en application dans la vie courante et dans l'aménagement des villes. Les publications d'ouvrages sur l'hygiène sont de plus en plus nombreuses. En ville on fait attention à la qualité de l'air, de l'eau et de la terre, qui peuvent transmettre des maladies.

Alors que l'usage des décrottoirs disparaissait en ville, dans nos campagnes les décrottoirs vont résister plus longtemps qu'en ville car les paysans marchaient à pied dans les champs.

Où les trouver ?

On les trouvait aussi bien en ville (même à Paris) qu'à la campagne. Ils étaient implantés à proximité d'une porte d'entrée (à gauche ou à droite). Dans les villages, ils étaient souvent implantés côté rue (maisons, magasins, église, école, mairie…), mais parfois également côté jardin ou cour d'école.

Exemples de décrottoirs à Charsonville

Situé à gauche de la porte de l'église de Charsonville, le décrottoir ci-dessus a une forme simple en demi-cercle avec une patte de scellement en bas pour le renforcer. A cette époque il fallait enlever la terre de ses semelles avant de pénétrer dans ce lieu saint.

Les boues au 19ème siècle à Charsonville

On apprend, par les livres de comptes de la commune, que celle-ci se chargeait d'enlever les boues des routes à Charsonville (très certainement en provenance des caniveaux.

C'est ainsi qu'on retrouve dans les livres de compte de la commune ;

- En 1833, apparaît « Produit de l'enlèvement des boues » d'un montant de 10 francs pour une année. Cette ligne était prévue au niveau du département car elle est dactylographiée. Par conséquent, chaque village du Loiret était concerné.
-
- En 1850, le montant de la recette s'élève à 19 francs. Cette ligne, écrite à la plume, a été ajoutée par la mairie, mais validée par le préfet.
-
- En 1852, le montant de la recette s'élève à 32 francs.
-
- En 1858, le montant de la recette s'élève à 16 francs.

-
- En 1867, le montant de la recette s’élève à 62 francs. Cette ligne, écrite à la plume, a été ajoutée par la mairie, mais validée par le préfet. Pour comparaison, la recette pour les permis de chasse s’élevait à 60 francs environ ainsi que celle pour la location de la place pour les foires, marchés …, (située près de l’ancien cimetière).

La carte postale, ci-dessous, du début du siècle, montre ces petits tas de boues situés de part et d'autre de la chaussée à l'extrémité du bord des trottoirs.

Sources :

Gallica

Archives départementales du Loiret

Article rédigé par Patrick Thauvin-Gasnier